

Un entretien avec Gwendal Rouillard, Député du Morbihan,  
Membre du Groupe d'études parlementaire sur l'autisme

## Notre pays doit être au rendez-vous de la dignité humaine



*2012 marque une nouvelle étape dans l'appréhension de l'autisme en France. Label Grande Cause Nationale, journées parlementaires, tout semble réuni pour une prise de conscience attendue depuis si longtemps. Quelle traduction concrète attendez-vous d'une telle exposition ?*

D'une part, un débat démocratique digne, argumenté, contradictoire et si possible serein, a contrario de l'omerta, de l'intimidation, parfois des menaces que nous connaissons depuis trop longtemps.

D'autre part, à travers ce débat, nous souhaitons favoriser la prise de conscience sur les réalités quotidiennes des 600 000 personnes autistes en France sur 67 millions dans le monde, mais aussi de leur famille et des acteurs concernés.

Enfin, nous attendons le lancement d'un troisième plan autisme, qui tire à la fois les enseignements de ce débat et du rapport objectif présenté par la sénatrice Valérie Létard, pour proposer une stratégie globale, assortie d'actions concrètes.

L'omerta qui a trop longtemps caractérisé la question de l'autisme a, notamment, empêché la collecte de données précises et consensuelles sur le nombre de personnes autistes ou encore sur le coût pour la Sécurité sociale des traitements psychanalytiques dont l'efficacité est clairement remise en question par la HAS. Cette année de Grande Cause Nationale nous permettra d'obtenir, je l'espère vraiment, toute la transparence dont l'autisme a besoin.

*La France est en retard dans l'accompagnement des personnes autistes, que ce soit en termes de diagnostic, de politique éducative, de formation, de financement*

*de la recherche. Comment accélérer les choses et s'assurer d'une prise en compte de l'autisme dans toute sa complexité ?*

Nous menons un combat dont l'enjeu est de permettre à la France de considérer, enfin, que l'autisme est un trouble neuro-développemental et non une psychose. Et les résistances sont nombreuses. Ce combat ne vise en aucune manière les personnes, mais les pratiques qui n'ont pas tenu compte, au moins ces dix dernières années, des résultats scientifiques recueillis aux Etats-Unis et dans les principaux pays développés. Il est invraisemblable que la France ait été condamnée en 2004 par la Cour Européenne des Droits de l'Homme pour absence de politique éducative, voire maltraitance, et que certains prétendent encore aujourd'hui que les traitements psychanalytiques représentent l'alpha et l'oméga du suivi des personnes autistes en France.

J'ai d'ailleurs salué, lors des Journées Parlementaires du 12 janvier dernier, les propos de Roselyne Bachelot, Ministre des Solidarités et de la Cohésion Sociale, qui a clairement indiqué le souhait de la France de ne plus prendre en compte, y compris en termes de remboursement, ces traitements qui n'ont jamais fait leur preuve. Le moment semble enfin venu de tourner la page et d'ouvrir une nouvelle étape sur la compréhension de l'autisme et de ses réalités dans notre pays.

*Depuis cette condamnation de la France, les choses n'ont pas vraiment changé...*

A défaut de vrai changement, une prise de conscience est perceptible. Il convient à cet égard de saluer les efforts des responsables politiques sincèrement impliqués sur ce sujet, et qui ont courageusement accepté de se confronter à un mur. Car pour beaucoup de ceux qui considèrent encore l'autisme comme une psychose, les efforts et les propositions en faveur d'un diagnostic précoce, d'une politique éducative globale, d'une meilleure formation des professionnels, d'une recherche massive, sont inutiles. C'est ainsi que les personnes adultes autistes qui sont aujourd'hui dans les hôpitaux psychiatriques ne progressent pas puisque l'autisme nécessite des stimu-

lations permanentes dont ils ne bénéficient pas. Il nous faut donc un changement de conception, d'approche et de pratiques à travers une politique globale intégrant diagnostic précoce, éducation, formation, recherche et clarification du rôle des acteurs. Un tel changement doit d'ailleurs prendre appui sur des corrélations entre études scientifiques et pratiques cliniques qui, me semble-t-il, représentent l'avenir de la cause des autistes dans notre pays.

*Dans ce que vous qualifiez de combat pour l'autisme, quelle est la place du politique ?*

Face à notre engagement politique et nos critiques objectives vis-à-vis de certaines pratiques professionnelles, quelques psychiatres et/ou psychanalystes mettent en avant notre incompetence et le risque de mettre en difficulté la psychiatrie française. Pourtant, le rôle du politique est de rappeler que la dignité humaine prime sur tout, que la France est signataire des textes de la Convention des Droits de l'Homme et de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Qu'il est aussi nécessaire de faire adopter des politiques publiques et des pratiques en conformité avec ces textes. Face au niveau de souffrance sociale que je rencontre, notamment dans ma circonscription, j'estime qu'il est de notre responsabilité de faire en sorte que notre pays soit au rendez-vous de la dignité humaine.

*En définitive, quelles sont les pistes prioritaires pour une vraie politique globale et sereine en faveur de l'autisme ?*

En cette période électorale, notre responsabilité de parlementaire est d'interpeller l'ensemble des candidats sur cette réalité de l'autisme pour que des décisions se prennent rapidement, une fois les élections présidentielles et législatives passées. Le groupe d'études parlementaire sur l'autisme à l'Assemblée nationale doit, pour cela, jouer pleinement son rôle et œuvrer notamment en faveur d'un troisième plan autisme engagé et offensif. Car, au-delà de toute considération politique, les personnes autistes et leur famille ont avant tout besoin de reconnaissance, de soutien actif et de solutions. ■